



- Limites de zones
- 1 Emplacements réservés (ER) et numéro d'opération
- * Éléments de patrimoine protégés (Application de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Bois protégés au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Haies bocagères protégées au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Zones de présomptions archéologiques
- Prélocalisation des zones humides (DREAL)
- Zones humides (SAGE OUDON)
- Bande affectée par le bruit (de 100 m : D 775)
- Recul de l'urbanisation à respecter pour la D 775 en application de l'article L.111.6 du Code l'Urbanisme
- Implantation à l'alignement imposée

Plan de Prévention des Risques Miniers (PPRM)

- Zones de tassements
- Zones de vigilance

Aléa d'affondrement localisé lié aux galeries minières

- Faible
- Moyen
- Fort

- Secteurs soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

P 5 : PLANS DE ZONAGE : COMMUNE

Echelle : 1/5000 ème

Emplacements réservés :

Numéro	Opération	Destinataire	Surface m ²
1	Création d'une liaison douce	Commune	2 573,59
2	Création d'une liaison douce	Commune	3 223,97
3	Création de stationnements le long de la voie verte	Commune	2 125,28
4	Création d'une liaison douce	Commune	150,072
5	Création d'une liaison douce	Commune	12 340

Révision du PLU - 1
Prescrite par délibérations du Conseil Municipal les 21/10/2011 et 30/11/2011
Arrêtée par délibérations du Conseil Communautaire le 25/09/2018 et le 23/10/2018
Enquête publique du 04/03/2019 au 05/04/2019 inclus
Approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 28/05/2019

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 28/05/2019
Le Président :



Parc d'activités des Eclairets - 1 Allée du Rocher - 49500 DORNAL
Tel. 02 40 56 46 57 - urbaouestconseil@gmail.fr



- UA
- UB
- UE
- UY
- UYt
- 1AUy
- 1AUH
- 2AU
- A
- AE
- NP
- NT
- NS

